

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 30 Juin 1958

Vente de journaux sur les
promenades : demande de M
Piedvache

58082

L'an mil neuf cent cinquante huit, le trente Juin à 17 h 30
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de
ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en
session ordinaire d'après convocations faites le 24 Juin 1958

Etaient présents : MM. Max Brusset, Maire, Seugnet, Reutin, Cas-
telnau, Couzinet, Gaussel, Pouget, Council, Guillaud, Brotreau, Barrière
Camblong, Domecq, Bourdeille, Narteau, Melle Fouché, MM. Rochedevaux,
Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichacua.

Représentés ; M. Barrot par M. Brusset
M. Etcheber par M. Camblong

Secrétaire : M. Camblong

M. Piedvache désire faire la vente de journaux et périodiques
en utilisant une voiturette du genre de celles qu'on trouve dans les
gares.

Malheureusement, M. Piedvache n'a pas attendu de recevoir l'au-
torisation municipale pour commencer son commerce.

Aussi, la Commission des Finances a émis un avis défavorable
à la demande de l'intéressé et l'a invité à cesser son commerce.

Le Conseil Municipal

considérant que M. Piedvache s'est équipé de façon convenable

décide

- de l'autoriser à pratiquer son commerce sur la promenade Botton étant
entendu que les arrêts seront limités à la durée des ventes.

- et sous réserve du paiement à la caisse du Receveur Municipal de
3.000 frs par mois. Cette somme devra être versée avant le début de cha-
que mois et préalablement à toute vente.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdite
Ont signé au registre MM. les membres présents



VU

LE S/PRÉFET, le 18 JUIL 1958

Le Sous-Préfet,
Pour le Sous-Préfet ~~_____~~
Le Sous-Préfet de Saintes



POUR COPIE CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]